

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue **le 14 septembre 2026**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2026-09-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 10 août 2026**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'août 2026**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 - Programmation de la TECQ 2024-2028, choix des priorités**
 - 5.2 - Plan de gestion des actifs en eau, dépôt de la demande**

- 5.3 - Résolution de concordance et de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 726 600 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2026
- 5.4 - Renouvellement de la convention d'exploitation de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations, volet 2 croissance de l'offre de logements
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - Développement phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau, étude de faisabilité
 - 7.2 - Développement phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau, étude environnementale phase 1
 - 7.3 - Développement phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau, étude environnementale phase 2
 - 7.4 - Remplacement du variateur de la soufflante #1, aux étangs des eaux usées
 - 7.5 - Réparation du chargeur sur roues, système de pentures et attache rapide
 - 7.6 - Réparation du camion sterling 2005, équipement à neige
 - 7.7 - Abrasif pour la saison hivernale 2026-2027, soumissions
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Demande de projet pour la construction d'un skatepark
 - 8.2 - Demande de l'École secondaire, activité du 4 km de la santé
 - 8.3 - Demande d'aide financière au programme de soutien aux initiatives de commémoration 2026 pour le 50e anniversaire de l'aréna J.E. Métivier
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 9.1 - Souper bénéfice de Saint-Nérée 2026
 - 9.2 - Demande d'aide financière de Cassis et Mélisse, Grande fête des fromages de chèvre
 - 9.3 - Concert de Noël au bénéfice de la Société historique de Bellechasse
 - 9.4 - 6e édition du Show d'Automne 2026
 - 9.5 - Changement de signalisation sur la rue de l'Église
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-09-02

3.1 - Séance ordinaire du 10 août 2026

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2026-09-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'août 2026

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 574 290.01 \$ et des salaires de 140 893.22 \$ en date du 14 septembre 2026 pour les dépenses d'août 2026.

5 - ADMINISTRATION

2026-09-04 5.1 - Programmation de la TECQ 2024-2028, choix des priorités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut déposer une programmation dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit faire un choix des priorités à réaliser dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil priorise le tronçon de la rue Commerciale entre la route Saint-Gérard et la rue Saint-Édouard sur une longueur approximative de 300 mètres pour la programmation dans la cadre du programme de TECQ 2024-2028.

2026-09-05 5.2 - Plan de gestion des actifs en eau, dépôt de la demande

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la municipalité s'engage à transmettre au Ministère, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2026-09-06 5.3 - Résolution de concordance et de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 726 600 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 726 600 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
07-2026	400 000 \$

09-2010	44 200 \$
12-2015	191 500 \$
03-2011	88 900 \$
03-2009	2 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 07-2026 et 12-2015, la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland avait le 13 septembre 2026, un emprunt au montant de 326 600 \$, sur un emprunt original de 608 200 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 03-2009, 03-2011, 09-2010 et 12-2015;

ATTENDU QUE, en date du 13 septembre 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 23 septembre 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 03-2009, 03-2011, 09-2010 et 12-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 septembre 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	73 500 \$	
2028.	76 700 \$	

2029.	79 800 \$	
2030.	83 300 \$	
2031.	86 800 \$	(à payer en 2031)
2031.	326 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 07-2026 et 12-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 23 septembre 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 03-2009, 03-2011, 09-2010 et 12-2015, soit prolongé de 10 jours.

2026-09-07 5.4 - Renouvellement de la convention d'exploitation de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, la convention d'exploitation liant la Société d'habitation du Québec (SHQ), la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse est arrivée à échéance;

ATTENDU QU'une nouvelle convention d'exploitation doit être conclue entre la Société d'habitation du Québec, la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse afin d'assurer la poursuite des activités de l'ensemble d'habitation concerné;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant de la Municipalité pour signer cette nouvelle convention d'exploitation;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise M. Sébastien Bourget, à titre de maire, à signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle convention d'exploitation à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité et l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse, ainsi que tout document nécessaire à cette fin.

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland réitère, par la présente résolution, son engagement à participer jusqu'à concurrence de dix pour cent (10 %) du déficit d'exploitation de l'ensemble d'habitation visé par ladite convention d'exploitation.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2026-09-08

6.1 - Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations, volet 2 croissance de l'offre de logements

CONSIDÉRANT QUE le Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), par son volet 2 – Croissance de l'offre de logements, vise à soutenir la réalisation d'infrastructures municipales nécessaires à l'augmentation de l'offre de logements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite tirer parti de cette mesure afin de soutenir la réalisation des infrastructures nécessaires au développement de nouveaux terrains;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland connaît actuellement une période de développement et de consolidation de ses services, infrastructures et équipements collectifs;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une nouvelle école et l'implantation d'un deuxième centre de la petite enfance (CPE) contribuent à l'attractivité de Saint-Damien-de-Buckland pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité poursuit son développement touristique et la revitalisation du site historique et communautaire, ce qui contribue à renforcer l'attractivité de Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QUE cette croissance génère des besoins supplémentaires en matière d'habitation et que la Municipalité doit être en mesure rapidement d'offrir une capacité résidentielle pour répondre aux besoins actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QUE l'indisponibilité actuelle de terrains pouvant accueillir de nouvelles habitations constitue un enjeu important pour la Municipalité et limite sa capacité à répondre à la demande;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un nouveau développement résidentiel nécessite la mise en place d'infrastructures municipales permettant notamment la desserte en eau potable et la gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les coûts importants associés à la réalisation de ces infrastructures représentent un enjeu pour la Municipalité et sont un frein à la réalisation de nouveaux logements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2, croissance de l'offre de logements du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) pour la réalisation des infrastructures nécessaires au développement résidentiel visé par le projet;

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland soit autorisée à déposer cette demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à fournir tout document ou renseignement requis dans le cadre du traitement de cette demande;

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland s'engage à assumer tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que, le cas échéant, les coûts d'exploitation continus associés au projet;

QUE M. Vincent Drouin, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tout document nécessaire à la présentation, au traitement et au suivi de la demande d'aide financière.

7 - SERVICE PUBLIC

2026-09-09 7.1 - Développement phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau, étude de faisabilité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité débute ses démarches pour le développement de la phase #2 du secteur Père-Brousseau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il faut mandater une firme pour l'élaboration d'une étude de faisabilité pour bien connaître les possibilités de développement de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « WSP » au montant de 15 000 \$ plus les taxes pour la préparation d'une étude de faisabilité du secteur visé.

2026-09-10 7.2 - Développement phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau, étude environnementale phase 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité débute ses démarches pour le développement de la phase #2 du secteur Père-Brousseau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il faut mandater une firme pour l'élaboration d'une étude environnementale phase 1 pour bien connaître les possibilités de développement de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Primosols environnement inc. » au montant de 2 100 \$ plus les taxes pour la préparation d'une étude environnementale phase 1 du secteur visé.

2026-09-11 7.3 - Développement phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau, étude environnementale phase 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité débute ses démarches pour le développement de la phase #2 du secteur Père-Brousseau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il faut mandater une firme pour l'élaboration d'une étude environnement phase 2 pour bien connaître les possibilités de développement de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Primosols environnement inc. » au montant de 10 500 \$ plus les taxes pour la préparation d'une étude environnementale phase 2 du secteur visé.

2026-09-12 7.4 - Remplacement du variateur de la soufflante #1, aux étangs des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE notre responsable des eaux usées a informé notre directeur général que certaines réparations devaient être faites à notre soufflante #1 aux étangs des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations se situent au niveau du variateur de la soufflante #1;

CONSIDÉRANT QUE notre responsable des eaux usées a fait une demande de prix à la compagnie « Automatisation JRT » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Automatisation JRT Inc » pour le remplacement du variateur de la soufflante #1 aux étangs des eaux usées pour un montant de 4 711.87 \$ excluant les taxes.

2026-09-13 7.5 - Réparation du chargeur sur roues, système de pentures et attache rapide

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics a informé notre directeur général que certaines réparations devaient être faites à notre chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations se situent au niveau du système de pentures et de l'attache rapide;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics a fait une demande de prix à la compagnie « Brandt »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Brandt » pour l'achat de pièces du système de pentures et de l'attache rapide de notre chargeur sur roues pour un montant de 7 037 \$ excluant les taxes.

2026-09-14 7.6 - Réparation du camion sterling 2005, équipement à neige

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics a informé notre directeur général que certaines réparations devaient être faites à l'équipement à neige de notre camion Sterling 2005;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations se situent au niveau du système de bras et l'attache de l'équipement à neige;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics a fait une demande de prix à la compagnie « Robitaille Équipement »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Robitaille Équipement » pour l'achat de bras et de l'attache de l'équipement à neige de notre camion Sterling 2005 pour un montant de 5 139 \$ excluant les taxes.

2026-09-15 7.7 - Abrasif pour la saison hivernale 2026-2027, soumissions

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics a fait une demande de prix pour l'achat d'abrasif pour la prochaine saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies spécialisées ont déposé un prix;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions variaient entre 9.65 \$ et 11.00 \$ la tonne métrique pour 1 500 tonnes d'abrasif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Carrières Rive-Sud » pour l'achat d'abrasif pour la saison hivernale 2026-2027 pour un montant de 14 475 \$ excluant les taxes.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Demande de projet pour la construction d'un skatepark

Le conseil municipal a reçu une pétition de la part d'un groupe de jeunes citoyens pour la construction d'un skatepark. Le conseil est d'accord pour analyser la faisabilité de ce projet. Un comité de travail sera formé pour regarder les diverses possibilités pour la construction d'un tel équipement.

2026-09-16 8.2 - Demande de l'École secondaire, activité du 4 km de la santé

CONSIDÉRANT QUE le 8 octobre 2026, l'École secondaire de Saint-Damien organise son activité du 4 kilomètres de la santé sur une section de la route Saint-Gérard, entre l'école secondaire jusqu'à l'intersection du 9e Rang, entre 10 h 30 et 13 h 00;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur sollicite la permission de la Municipalité afin de pouvoir utiliser ce tronçon de route;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur se charge d'aviser la Sûreté du Québec pour qu'elle assure la surveillance sur cette section de route;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur se charge d'informer les résidents de la route Saint-Gérard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu :

QUE le conseil autorise les organisateurs de cette activité à utiliser la section précitée de la route Saint-Gérard, entre 10 h 30 et 13 h 00, le 8 octobre 2026.

2026-09-17 8.3 - Demande d'aide financière au programme de soutien aux initiatives de commémoration 2026 pour le 50e anniversaire de l'aréna J.E. Métivier

CONSIDÉRANT QUE l'année 2027 marquera le 50e anniversaire de l'Aréna J.E. Métivier et que le Conseil souhaite souligner cet anniversaire par la réalisation d'une programmation d'activités de nature commémorative qui se déroulera de septembre à décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche permettra de rappeler la contribution de plusieurs générations de citoyens, de bénévoles, de sportifs et d'acteurs du milieu qui ont participé à la réalisation et à la vitalité de l'Aréna J.E. Métivier, inauguré le 9 septembre 1977;

CONSIDÉRANT QU'un premier aréna avait été érigé à Saint-Damien en 1948 sous la gouverne d'un grand bâtisseur, M. Joseph-Émile Métivier, constituant à l'époque une réalisation remarquable;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire des arénas de Saint-Damien-de-Buckland témoigne donc d'une partie importante de l'histoire collective de la Municipalité et constitue un élément très significatif de son patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE les arénas de Saint-Damien-de-Buckland ont, au fil des années, accueilli des événements sportifs, communautaires et culturels d'importance et contribué au rayonnement de la Municipalité ainsi qu'au développement d'une identité locale forte autour du hockey et des sports de glace;

CONSIDÉRANT QU'une activité de collectage auprès de résidents ayant connu le premier aréna a été effectuée en 2026 et qu'il est souhaitable d'intégrer aux célébrations de l'Aréna J.E. Métivier une démarche similaire afin de perpétuer la mémoire collective et de déposer les témoignages recueillis à un fonds d'archives;

CONSIDÉRANT QU'un comité de commémoration du 50e anniversaire de l'Aréna J.E. Métivier a été formé pour organiser ces célébrations et œuvrer dans le souci de mettre en lumière l'importance historique, sociale, culturelle et communautaire de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance du projet détaillé proposé par le comité de commémoration, de son calendrier de réalisation, ainsi que des besoins et du budget liés à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration 2026 du ministère de la Culture et des Communications afin de soutenir la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration 2026 du ministère de la Culture et des Communications pour le projet de commémoration du 50e anniversaire de l'Aréna J.E. Métivier;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet selon les modalités et les conditions qui seront convenues avec le ministère de la Culture et des Communications;

QUE le conseil municipal autorise Marie-Hélène Labbé, coordonnatrice culture et communications, à agir au nom de la Municipalité dans le cadre de cette demande, à transmettre tout document requis et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution et, le cas échéant, la convention d'aide financière ou les Conditions d'octroi de l'aide financière;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation du projet soient prévues au budget municipal selon les modalités qui seront déterminées par le conseil municipal.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

2026-09-18 9.1 - Souper bénéfice de Saint-Nérée 2026

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour un montant de 150 \$ pour le souper bénéfice 2026 de la municipalité de Saint-Nérée.

2026-09-19 9.2 - Demande d'aide financière de Cassis et Mélisse, Grande fête des fromages de chèvre

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal est d'accord pour accorder une aide financière de 200 \$ à Cassis et Mélisse pour l'organisation de la Grande fête des fromages de chèvre 2026.

2026-09-20 9.3 - Concert de Noël au bénéfice de la Société historique de Bellechasse

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour un montant de 60 \$ pour le concert de Noël au bénéfice de la Société historique de Bellechasse.

9.4 - 6e édition du Show d'Automne 2026

La 6e édition du Show d'Automne se déroulera le samedi 19 septembre 2026 de 13 h à 17 h, au Parc des Soeurs. Cet événement sera organisé par Agir collectivement dans Bellechasse.

9.5 - Changement de signalisation sur la rue de l'Église

Le maire informe les gens qu'il y aura un changement à la signalisation sur la rue de l'Église, de la rue de la Colline jusqu'à la rue Saint-Henri. Cette section de la rue de l'Église sera à sens unique dès le 21 septembre.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Coût total du projet de pavage 2026.
- Calcul de la TECQ 2024-2028.

2026-09-21 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 26.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier